

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 10 - 02

Séance du 13 octobre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le treize octobre,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

### OBJET :

P.A.E DE LA MIOLANE

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

OPERATION DE MIXITE  
SOCIALE  
ACTES A INTERVENIR AVEC  
L'E.P.F P.A.C.A ET VAR  
HABITAT

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER , ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

BUDGET DE LA COMMUNE  
DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE N° 3  
EXERCICE 2015

**Etaient représentés** :

ACHAT ET CESSION D'UN  
TERRAIN

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire) Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART).

ASSUJETTISSEMENT A LA  
T.V.A

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n°2014-04-16 du 29 avril 2014, a approuvé les promesses de vente à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier PACA et le bailleur social VAR HABITAT.

L'Etablissement Public Foncier PACA a acquis un terrain situé à la Miolane, d'une superficie de 1,8 hectare.

La Commune a souhaité associer à ce projet, l'Office Public de l'Habitat et bailleur social *Var Habitat* en vue de développer un programme de logements répartis comme suit :

- 60 % de logements locatifs sociaux,
- 40 % de logements en accession encadrée (PSLA, accession sociale, accession maitrisée...)

Ce projet d'aménagement a fait l'objet d'une étude de capacité qui a permis de définir les orientations urbanistiques du site sur la base du cahier des prescriptions architecturales urbaines et paysagères.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, qui comprend non seulement des logements locatifs sociaux, mais également des logements en accession dont les prix seront encadrés, seule la Commune peut acquérir ce foncier auprès de l'Etablissement Public Foncier, dont Var Habitat se portera concomitamment acquéreur.

Par délibération du 19 février 2014, le Conseil d'Administration de Var Habitat a confirmé sa volonté de s'engager aux côtés de la Commune et a donné son accord unanime pour acquérir l'ensemble de ce tènement à la Commune et y réaliser l'opération projetée.

Var Habitat recédera ensuite à la Commune à l'euro symbolique le terrain servant d'assiette aux équipements publics constituant le programme de travaux du PAE de la Miolane (voirie, réseaux, aménagements paysagers...).

Pour la réalisation d'une telle opération, Var Habitat engage des fonds propres et la Commune s'engage de son côté, à apporter son concours au profit de l'opération de logements locatifs sociaux au moyen d'une subvention et accordera sa garantie d'emprunt au bailleur social, lui permettant de bénéficier ainsi d'un maximum de logements réservés.

Un permis de construire, devenu définitif et purgé de tout recours, a été délivré pour la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant 60 % de logements locatifs sociaux et 40 % de logements en accession sociale, d'une surface de plancher globale d'environ 11 300 m<sup>2</sup>.

Afin de permettre la réalisation de cette opération en terme budgétaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante sur le Budget de la Commune - exercice 2015 :

Cette opération étant assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (article 268 du code général des impôts), un service spécifique d'assujettissement à la TVA sera créé. La demande de création de ce service a été formulée à la DDFIP (SIE Toulon Nord Ouest).

Les opérations de TVA étant des opérations de trésorerie (non budgétaires), la décision budgétaire modificative est présentée **Hors Taxe**.

**Section d'Investissement :**

**Dépense :**

Compte	Montant €
2111 (terrains nus)	4 392 600
	<b>TOTAL 4 392 600</b>

**Recettes :**

Compte	Montant €
024 (produit des cessions d'immobilisation)	4 392 600
	<b>TOTAL 4 392 600</b>

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Approuve l'exposé qui précède ;

Approuve les actes authentiques à intervenir portant acquisition auprès de l'EPF PACA d'une part, et cession au profit de Var Habitat d'autre part, les services de France Domaines ayant été consultés pour avis ;

Autorise Monsieur le Maire à les signer et accomplir tous actes nécessaires ;

Adopte la décision budgétaire modificative n°3 présentée hors taxe, proposée sur le Budget de la Commune - exercice 2015 ;

Acte de l'assujettissement à la T.V.A de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY